

# Guide Synthétique

## Des Mesures pour l'Emploi

Région Aquitaine

En partenariat avec



# Édito

Ce guide est à destination des entreprises du secteur marchand.

Il présente les différentes mesures pour l'emploi qui sont applicables aux derniers décrets en vigueur.

Attention!

Il relate uniquement des conditions synthétiques. Pour l'application de ces mesures, il convient de prendre contact avec l'Espace Economie Emploi afin de procéder à une mise en relation avec les personnes qui étudieront votre dossier et le mettront en place.

# Sommaire

## Avant l'embauche d'un salarié

- 1) AFPR – Action de Formation Préalable au Recrutement ----- 4
- 2) POEI – Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle ----- 5
- 3) POEC – Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective ----- 6

## Recruter et former

- 4) Contrat d'apprentissage ----- 7
- 5) Contrat de professionnalisation ----- 8

## Recruter et insérer

- 6) CUI-CIE – Contrat Unique d'Insertion-Contrat Initiative Emploi ----- 9
- 7) Emploi d'avenir ----- 10

## Recruter et maintenir dans l'emploi

- 8) Contrat de génération ----- 11

## Aide à l'Embauche

- 9) Aide à l'embauche d'un jeune en CDI ----- 12

**Tableau récapitulatif ----- 13**

**Contacts ----- 14**

Pour une **proposition d'emploi à durée limitée** nécessitant une adaptation par le biais d'une formation.

### Publics concernés

Demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi, indemnisé ou non

### Prise en charge

5 € net / heure si la formation est **réalisée directement par l'employeur** (tutorat) et/ou par un **organisme de formation interne**,

8 € net / heure en cas d'intervention d'un **organisme de formation externe**.

Dans la limite de 400 heures de formation

### Prés-requis

A l'issue de la formation, embaucher le stagiaire ayant atteint le niveau requis en :

- CDD de 6 à moins de 12 mois
- Contrat de professionnalisation de 6 à moins de 12 mois
- Contrat de Travail Temporaire durant au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la fin de la formation.

Conditions obligatoires pour bénéficier des aides :

- Être à jour des cotisations de sécurité sociale et contribution d'assurance chômage,
- Ne pas avoir licencié pour motif économique dans les 12 derniers mois (sauf exception).

Pour une **proposition d'emploi durable** nécessitant une adaptation par le biais d'une formation.

### Publics concernés

Demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi, indemnisé ou non

### Prise en charge

5 € net / heure si la formation est **réalisée directement par l'employeur** (tutorat) et/ou par un **organisme de formation interne**,

8 € net / heure en cas d'intervention d'un **organisme de formation externe**.

Dans la limite de 400 heures de formation

Abondement possible de cette aide par l'OPCA de l'entreprise

### Prés-requis

A l'issue de la formation, embaucher le stagiaire ayant atteint le niveau requis en:

- CDI ou CDD d'au moins 12 mois,
- Contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois,
- Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois.

Conditions obligatoires pour bénéficier des aides:

- Être à jour des cotisations de sécurité sociale et contribution d'assurance chômage,
- Ne pas avoir licencié pour motif économique dans les 12 derniers mois (sauf exception).

Pour une **proposition d'emploi** nécessitant des compétences correspondantes à des besoins identifiés par un accord de branche ou, à défaut, par le conseil d'administration d'un OPCA.

### Publics concernés

Demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi, indemnisé ou non

### Prise en charge

Coût pédagogique de la formation entièrement pris en charge par l'OPCA.

Aucune rémunération à verser au demandeur d'emploi pendant la formation (il n'est pas salarié de l'entreprise)

### Prés-requis

A l'issue de la formation, embaucher le stagiaire ayant atteint le niveau requis en :

- CDI ou CDD d'au moins 12 mois,
- Contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois,
- Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois,
- Emploi d'avenir (après une formation compétences clés et sociales).

#### Conditions obligatoires pour bénéficier des aides :

- Être à jour des cotisations de sécurité sociale et contribution d'assurance chômage,
- Ne pas avoir licencié pour motif économique dans les 12 derniers mois (sauf exception).

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour l'embauche d'un jeune lui permettant de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage.

## Publics concernés

Jeunes de 16 à 25 ans

Jeune de 26 à 30 ans si le contrat est conclu dans l'année suivant: un précédent contrat d'apprentissage et conduit à un niveau de diplôme supérieur.

Sans limitation d'âge: personnes reconnues travailleurs handicapés ou porteuses d'un projet de création/reprise d'entreprise conditionnée par l'obtention d'un titre ou diplôme.

## Avantages

Pas d'indemnité de fin de contrat à verser,

Crédit d'impôt de 1600 € si le diplôme préparé est d'un niveau supérieur ou égal Bac + 2.

ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

**Aide de 1000 € minimum/an** versée par la région,

Exonération de charges patronales (sauf accident du travail/maladies professionnelles) et salariales d'origine légale et conventionnelle.

ENTREPRISES DE PLUS DE 11 SALARIÉS

Exonération de charges patronales (sauf accident du travail/maladies professionnelles) et salariales de sécurité sociale, d'assurances chômage et de retraite complémentaire.

## Prés-requis

- **Versé un salaire à l'apprenti (calculé en fonction de son âge): entre 25% et 78% du SMIC,**
- Inscrire l'apprenti dans un CFA,
- Désigner un maître d'apprentissage.

# CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour une embauche permettant au salarié d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter sa formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

## Publics concernés

Jeunes de 16 à 25 ans

Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) ou de l'AHH (Allocation aux Adultes Handicapés).

Personnes sortant d'un contrat Unique d'Insertion (CUI) y compris en emploi d'avenir.

## Avantages

Aides versées par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi

- De 26 ans et plus : aide forfaitaire jusqu'à 2 000 €,
- De 45 ans et plus : 2 000 € pour un temps plein

## Prés-requis

-



# CUI - CIE

## Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi

**Pour faciliter l'embauche d'une personne rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi en bénéficiant d'une aide forfaitaire mensuelle.**

### Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Demandeurs d'emploi avec plus de 18 mois d'inscription dans les 24 mois

Demandeurs d'emploi âgé de plus de 50 ans

Demandeurs d'emploi reconnu Travailleur Handicapé

### Avantages

Pas d'indemnités de fin de contrat (cdd) à verser.

#### BÉNÉFICIAIRES DU RSA SOCLE

Une aide financière d'un montant égal à 40% du taux horaire brut du SMIC sur une durée de 12 mois.

#### AUTRES CATÉGORIES

Une aide financière d'un montant égal à 30% du taux horaire brut du SMIC sur une durée de 6 mois.

### Prés-requis

- CDI,
- Durée hebdomadaire de 20 h minimum.

Conditions obligatoires pour bénéficier des aides :

- Être à jour des cotisations de sécurité sociale et contribution d'assurance chômage,
- Ne pas avoir licencié pour motif économique dans les 6 derniers mois (sauf exception) ou licencié pour recruter en CIE.

**Pour faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification de jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés.**

10

## Publics concernés

Jeunes sans emploi de 16 à 25 ans

Jeunes sans emploi de moins de 30 ans Travailleurs Handicapés

Pas ou peu qualifiés (niveau CAP/BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois.

Accès prioritaire pour les jeunes résidants dans des zones de territoire spécifique (Zone de Revitalisation Rurale).

## Avantages

Attribution d'une aide de l'État d'un montant de **35% du SMIC horaire brut** pour une durée de **36 mois**.

## Prés-requis

- CDI ou CDD de 36 mois,
- Organiser la formation pour permettre au jeune d'accéder à un niveau de qualification supérieur,
- Verser un salaire horaire au moins égal au SMIC ou au minimum conventionnel.

# CONTRAT DE GÉNÉRATION



contrat de génération  
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

**Pour faciliter l'emploi en CDI des jeunes, favoriser le maintien dans l'emploi des seniors et assurer la transmission des savoirs et des compétences.**

11

## Publics concernés

Jeunes de moins de 26 ans

Jeune de moins de 30 ans si reconnu Travailleur Handicapé

Maintien de l'emploi ou embauche en CDI d'un senior âgé d'au moins 57 ans

Maintien de l'emploi ou embauche en CDI d'un senior âgé d'au moins 55 ans si reconnu Travailleur Handicapé.

## Avantages

Attribution d'une aide de l'État d'un montant maximum de 12 000 € si le binôme dure 3 ans.

Versée trimestriellement par Pôle Emploi

## Prés-requis

- CDI temps plein ou à 4/5<sup>ème</sup>.
- Maintenir dans l'emploi un senior en CDI.

Conditions obligatoires pour bénéficier des aides :

- Être à jour des cotisations de sécurité sociale et contribution d'assurance chômage,
- Ne pas avoir licencié pour motif économique dans les 6 derniers mois sur des postes relevant de la catégorie professionnelle dans laquelle est prévue l'embauche, à une rupture conventionnelle ou à un licenciement pour motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude sur le poste pour lequel est prévue l'embauche.

# AIDE A L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CDI

**Pour faciliter l'emploi en CDI des jeunes.**

## Publics concernés

Jeunes de moins de 26 ans

## Avantages

ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Exonération des cotisations patronales d'assurance chômage pendant 4 mois

ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Exonération des cotisations patronales d'assurance chômage pendant 3 mois

## Prés-requis

- CDI temps plein ou temps partiel (y compris après un CDD).

# Tableau récapitulatif

	Publics concernés	Type d'aide
AFPR	Demandeurs d'emploi	Financement de la formation
POEI	Demandeurs d'emploi	Financement de la formation
POEC	Demandeurs d'emploi	Financement de la formation
Contrat d'apprentissage	Jeunes de 16 à 25 ans Travailleur Handicapés	Crédit d'impôt Aide financière de la Région Exonération de charges
Contrat de professionnalisation	Demandeurs d'emploi Jeunes de 16 à 25 ans Bénéficiaires du RSA Personnes sortant d'un CUI	Aide financière du Pôle Emploi
CUI – CIE	Demandeurs d'emploi : - + 18 mois d'inscription, - + de 50 ans Bénéficiaires du RSA Travailleurs Handicapés	Aide financière
Emploi d'avenir	<b>Peu ou pas qualifié</b> Jeunes de 16 à 25 ans Jeunes de moins de 30 ans reconnu Travailleur Handicapés	Aide financière de l'État
Contrat de Génération	Jeunes de moins de 26 ans Jeunes de moins de 30 ans reconnu Travailleur Handicapés	Aide financière de l'État
Aide à l'embauche	Jeunes de moins de 26 ans	Exonération de charges

